

Recours à une notation administrative

Par viz

conseillère d'éducation dans l'éducation nationale, j'avais une note administrative de 19,4/20 en 2005 ce qui m'amenait à être au "grand choix" dans mon avancement. En 2006, en entrant dans l'académie de Poitiers mon chef d'établissement me signale au moment des notations qu'il ne m'augmentera pas de points, que je suis déjà notée au-dessus du barème académique. Le Rectorat et mon syndicat m'informent effectivement que je vais passer de 19,4 à 19/20 pour être dans la fourchette du barème de l'académie de Poitiers. Cela a une conséquence totalement arbitraire et injuste: cette année a eu lieu la CAPA (réunion pour désigner les personnes promues à un avancement d'échelon); je ne suis pas promue parce que la personne promue a elle-aussi 19/20 mais son année de naissance est de 1962 et son âge fait qu'elle est choisie. Ceci a une conséquence énorme: je redescends à ce qu'on appelle l'avancement le plus long(l'ancienneté) et il me faudra 3 ans pour avoir mon prochain avancement d'échelon. Je me sens spoliée, volée par une reconnaissance en notation qu'on m'a diminué et qui entraine pour moi une perte très conséquente sur mon avancement de carrière. Je suis conseillère d'éducation échelon 6 en notation 19/20. Que puis-je faire? Merci de me renseigner